



# Le Belsimilien

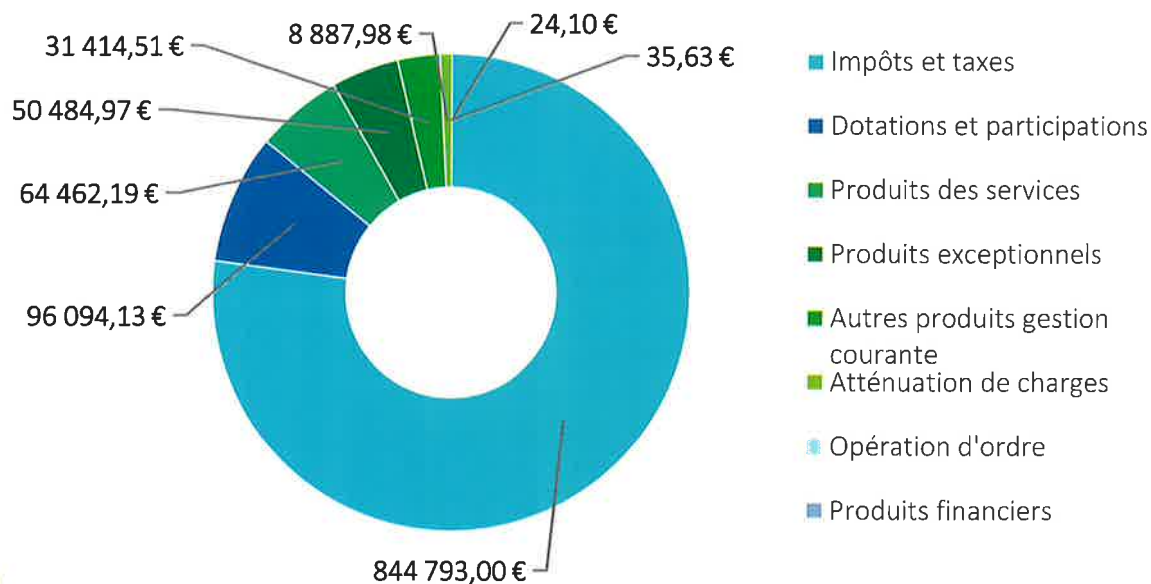
Mai 2021

## Budget 2021

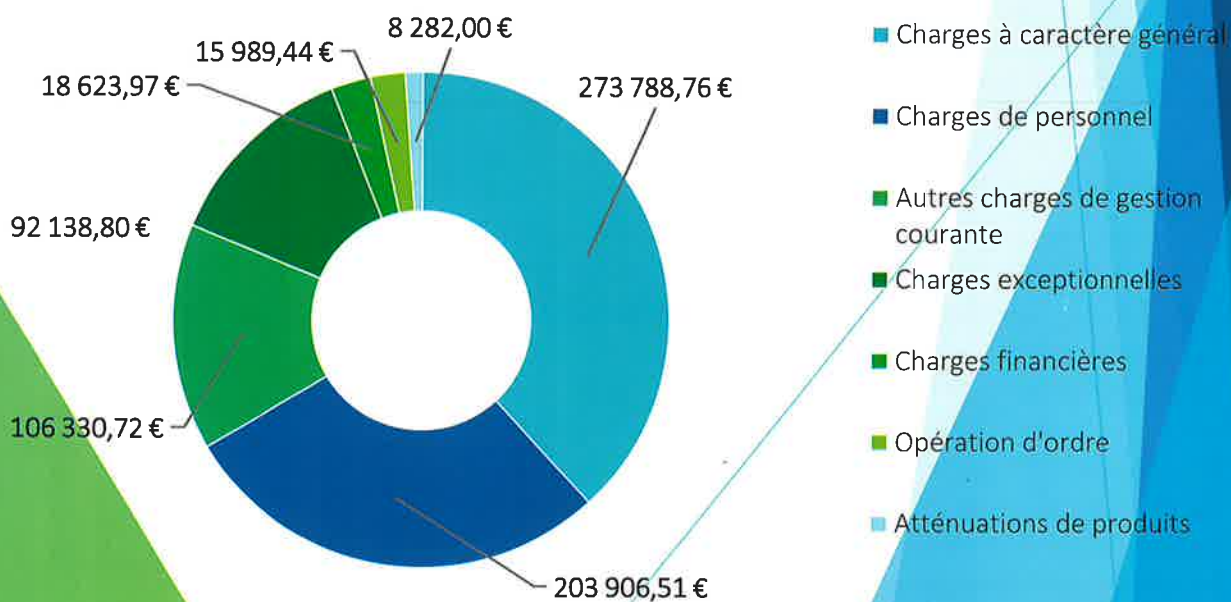
Le budget 2021 a été voté en conseil municipal le 8 avril dernier. Ci-dessous, puis en page suivante, se trouvent les détails. Pour rappel, les taux d'imposition de la commune n'ont pas augmenté depuis 2013. Au 1er Janvier 2021, l'annuité de la dette communale s'élève à 44,09€ par habitant. L'endettement du budget général de la commune s'inscrit en dessous de la moyenne d'endettement des communes comparables.

### Compte administratif 2020 voté le 9 mars 2021

#### Recettes de fonctionnement



#### Dépenses de fonctionnement



A découvrir

- Budget 2021
- Vie municipale
- Ca s'est passé à Beausemblant

# Vie Municipale (suite)

## Parc Polycard

La rénovation du parc des enfants a été lancée début mai. Le remplacement des barrières ainsi que 2 des jeux était au programme (toboggan et balançoire à bascule). L'ensemble sera opérationnel début juin.

## Informations

### URGENT – MEDECIN

La commune recherche un médecin généraliste à partir de Janvier 2022. N'hésitez pas à partager cette information dans votre entourage et, au besoin, contactez la mairie et/ou Martine Veyrat au 06.77.19.51.45.

## Radon

Une campagne de mesure du radon a été menée sur plusieurs communes, dont Beausemblant. Le radon est un gaz radioactif incolore et inodore, présent naturellement dans les sols. Loin derrière le tabac, le radon est un facteur de risque de développement du cancer du poumon. Les résultats montrent que les concentrations en radon sur notre commune sont inférieures à 100 Becquerels par m<sup>3</sup> d'air – les études montrent une augmentation du risque de cancer à partir d'une exposition continue pendant 30 ans supérieure à 200Bq par m<sup>3</sup>. Des informations complémentaires sont à votre disposition en mairie.

## Inscriptions année scolaire 2021-2022

Les parents des enfants nés en 2018, mais aussi des nouveaux élèves, peuvent les inscrire pour la rentrée 2021-2022. Pour cela, il faut obtenir une autorisation d'inscription en mairie. Une fois l'autorisation validée, une fiche de renseignements vous sera envoyée par l'école. Elle sera à retourner complétée au directeur, M. Pelloux-Prayet. Si votre enfant est déjà scolarisé dans une autre école, pensez à demander un certificat de radiation.

## Belsimilien numérique

Dans une démarche favorable à l'environnement, nous vous proposons de vous faire parvenir le bulletin municipal, le Belsimilien, directement par email.

Si vous êtes intéressé.e, merci d'envoyer vos nom, prénom, adresse mail ainsi que votre adresse postale à: [belsimilien@beausemblant.fr](mailto:belsimilien@beausemblant.fr). Votre adresse email ne sera utilisée qu'à cette fin.

## Murs de clôture

Nous rappelons qu'une demande préalable de travaux est à déposer en mairie pour validation avant le début des travaux. Les murs ne doivent pas dépasser 1,80m de hauteur et doivent être obligatoirement enduits ou façadés.

## Dépôt d'amiante – Pour les particuliers

Depuis le 29 mars dernier, le dépôt d'amiante lié doit être conditionné au moyen d'un kit qui vous sera fourni par le SIRCTOM. En effet, le maximum de 10 plaques (ou 1m<sup>3</sup> en vrac) doit être filmé. La marche à suivre est disponible sur le site du SIRCTOM: [www.sirctom.fr](http://www.sirctom.fr).

Nous vous rappelons les horaires d'été des déchetteries: du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h à 18h.

## Un nouveau commerce dans notre village

Bienvenue à Carlos Carvalho, notre nouveau boulanger. Il est ouvert tous les matins du mardi au dimanche de 6h30 à 13h, et les après-midi du mardi au samedi de 16h à 19h sauf le mercredi.



## Un nouveau service dans notre village

La micro-crèche « Les Mots de l'Age » est ouverte depuis le 27 avril. Christophe Verschelden et Lise-Marie Garivier accueillent les enfants de 2 mois à 6 ans.



## Horaire des tondeuses

Il est rappelé que l'utilisation des tondeuses doit se faire du lundi au samedi de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30.

## Carton rouge

Les propriétaires de chien doivent ramasser les déjections de leur animal sur la voie publique.

Merci de ne pas jeter vos masques dans la nature ou dans les rues.